

alternatives à l'incinération des déchets

Atelier animé par le CADE, Collectif des associations de défense de l'environnement (qui en fédère une trentaine au Pays Basque et dans le sud des Landes).

De l'agent orange utilisé durant la guerre du Vietnam, à l'explosion de l'usine à Seveso en Italie, les dioxines ont derrière elles une relativement longue histoire. Celles produites par l'incinération commencent également à prendre de l'épaisseur...

L'incinération ça pue, ça tue et ça rend... C'est le postulat. Largement étayé par l'actualité. Exemples à l'appui, le CADE parle de "meurtre chimique". Problèmes environnementaux, sanitaires, mais aussi enjeu économique avec un marché français de 5 milliards d'euros. Au Pays Basque, outre la prochaine fermeture —sans cesse repoussée— de l'usine d'incinération des déchets ménagers de Bacheforès (à Bayonne), la décision à venir courant 2004 de construire une nouvelle usine (ou non) pour le nouveau syndicat mixte de ramassage et traitement des déchets, Bil ta garbi —regroupant pratiquement toutes les communes du Pays Basque nord—, et enfin, le choix entre les communes d'Hendaye, d'Irun et d'Hondarribia d'en construire une sur le col de Gaintxurizketa (à Irun), ainsi qu'à Saint-Sébastien pour les déchets de la province du Gipuzkoa, relancent débats et mobilisations sur cette question tant au Pays Basque nord que sud.

Pour le diagnostic du problème, les informations ne manquent pas —même si la bataille idéologico-scientifique fait rage entre "experts". Ni désormais, les reportages diffusés à la télévision (incidents en Haute-Savoie, taux de dioxine alarmants autour de l'incinérateur, abatage de troupeaux, multiplication de cancers parmi la population,...). Localement, l'usine de Bacheforès, présenté à l'époque de son lancement comme un bijou de technicité, multiplie les "pannes". Novergie (l'exploitant privé) a détecté 21 non-conformités depuis 1990. Plainte a bien été déposée, mais la notion "d'empoisonnement" est difficile à établir. Le Parquet l'a classée sans suite. Avec les incinérateurs nouvelle génération, le problème reste le même.

Une tonne de déchets ménagers inciné-



rée, cela produit de l'air pollué, 40 kilos de Refiom (cendres hautement toxiques qui vont ensuite en décharges de classe I), et 300 kilos (le tiers!) de mâchefers (richement dotés en métaux lourds). Pire, l'incinération va à l'encontre du recyclage (puisqu'il faut "nourrir la bête"). Ce n'est pas une fatalité. Le CADE donne l'exemple d'une communauté de communes d'Alsace ("Les portes d'Alsace", de 15 000 habitants), où la tonne de déchets ménagers, après compostage, un tri poussé, un ramassage adéquat, recyclage et réutilisation, se traduit alors par 215 kilos d'ordures ménagères résiduelles (déchet non-toxiques, inertes, pouvant être enfouis). Mieux, après un travail de 20 ans, notamment avec les associations écologistes, les écoles,... de 450 kilos de déchets produits chaque année par chaque habitant, la quantité est tombée à 86 kilos. Et d'autres exemples similaires existent (Lorraine, Belgique,...). Pas forcément pour plus cher, qui plus est.

Réduction des déchets à la source

Quant à la difficulté de tri suivant que l'on habite une maison où un minuscule appartement, des solutions sont mises en place par une organisation au niveau de l'immeuble (comme par exemple la mise en place d'un composteur commun pour les fermentescibles —à Ondres, ou dans les villages de la vallée de la Nivelle, le composteur individuel est fourni).

Toutefois, l'enfouissement n'est pas la panacée, et le meilleur déchet demeure celui qu'on ne produit pas. Ainsi, le CADE milite également pour une réduction des déchets à la source. Là, c'est la responsabilité des entreprises qui est

pointée, notamment dans le "suremballage" des produits. Là aussi des pistes ont été explorées dans l'atelier. La proposition d'une taxation sur les emballages produits, suivant leur difficulté d'élimination, avancée. Tout comme le développement de bouteilles consignées. Des actions de sensibilisation ont été avancées —et depuis réalisée—, comme celle de la journée d'action le 12 juin 2004 "dégage l'emballage" dans un supermarché. Une cinquantaine de personnes ont fait leur courses dans un hypermarché de la côte basque, puis enlevé tous les emballages inutiles des produits achetés. D'autres mobilisations sont à venir, ainsi que la poursuite du travail d'information.

La responsabilité de chacun a également été mise en avant. De l'achat de mouchoirs en papiers, à celui de —nouveau venu— lingettes nettoyantes, qui peuvent avantageusement être remplacés (il existe même des couches pour bébés compostables), ou alors du refus de sacs plastiques (en France 15 à 20 milliards par an —en Corse ils ont tout bonnement été interdits, tandis qu'en Irlande une taxe a été instituée). Une responsabilité individuelle qui peut également se laisser convaincre par une taxation sur les ordures ménagères en fonction de la quantité produite (comme dans l'exemple alsacien).

Références et sources

*CADE et/ou Revue Ortzadar
BP 4 Mouguerre*

64990 St-Pierre-d'Irube

Comité national d'information sur l'incinération des déchets [www.cniid.org]